



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025

Le 04 décembre 2025, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 27 novembre 2025 s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-34

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SENTIERS
RELIANT LES SITES OCRIERS**

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-B-2025 34-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°CC-2016-24 en date du 25 février 2016 confirmant l'intérêt de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à s'engager dans la stratégie développée dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Espace Valléen Luberon-Lure » et approuvant le rôle du Parc naturel Régional du Luberon (PNRL) comme porteur de la candidature et chef de file dans l'animation et le suivi de ladite stratégie,

Vu, la délibération n°B-2024-13 du 4 avril 2024 relative à la demande de subvention pour la mise en place d'un système de sentiers reliant les sites ocriers,

Considérant, l'appel à projet de l'Espace Valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification et de la valorisation touristique en toutes saisons, piloté par le PNRL,

Il est rappelé que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des programmes départementaux, régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin et plus précisément de la convention interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) : Financement Etat-Région, du programme Opérationnel Interrégional des Massifs des Alpes (POIA) : Financement FEDER-Région et de la politique Montagne de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant, l'action 8-3 dans le cadre de l'Opération Grand Site de France : « Organiser et développer l'accès multimodal aux sites – Réaménager les itinéraires pédestres reliant les sites ocriers », action intégrée en Comité de pilotage du 10 mars 2022 au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 »,

Il s'agit de

- Bonifier la qualité de cheminement de certaines sections du GR6 et GRP "Tour des ocres du Luberon",
- Implanter des panneaux d'information sur le GR6 et GRP "Tour des ocres du Luberon",

Considérant, l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme intercommunal du 20 septembre 2023 à cette action, intégrée au Projet Grand Site de France des « Ocres du Luberon »,

Considérant, l'absence de co-financement attendu par l'Etat au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), pour ce projet,

Considérant, le plan de financement prévisionnel pour 2025 :

PLAN DE FINANCEMENT			
	Montant des dépenses HT	Montant des recettes HT	
Mise en valeur du GR6® et GRP® "Tour des ocres du Luberon"	Travaux balisage	2 540 €	REGION SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (40%)
	Conception visuelle	1 430 €	6 191,60 €
	Confection et pose de la signalétique	7 599 €	Autofinancement (60%)
	Etude pré-opérationnelle - AMO et définition contenu RIS	3 910 €	9 287,40 €
TOTAL	15 479 €	TOTAL	15 479 €

Le Président propose de délibérer.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-B-2025-34-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025
Page 2 sur 3

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Sollicite, les aides de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 40% du montant HT,
soit 6 191,60 €,

Précise, que le budget nécessaire est inscrit au budget Office de Tourisme 2025,

Autorise, le Président à signer les dossiers de subvention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/12/2025

B-2025-34

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-B-2025-34-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025
Page 3 sur 3



